

sont d'environ 957 millions de boisseaux, presque d'un milliard. On estime notre consommation à 160 millions de boisseaux. D'où il suit que les quantités disponibles en vue de l'exportation ajoutées au report de la récolte de cette année atteignent le chiffre énorme de 797 millions de boisseaux.

D'autre part, en raison de l'attitude de l'Inde et de la Grande-Bretagne, notre contingent d'exportations se trouve sensiblement réduit. Il est tombé à environ 170 millions de boisseaux. L'accord international sur le blé avait établi le contingent canadien à 250 millions de boisseaux. Toutefois, vu le refus de la Grande-Bretagne de signer l'accord international sur le blé et le fait que l'Inde a réduit son contingent initial d'importation du tiers, je suis heureux de le déclarer en raison de l'amélioration des perspectives sur les marchés intérieurs, nous avons dû ramener le contingent établi en vertu de l'accord à 170 millions environ.

Aux États-Unis, la situation bien entendu se rapproche beaucoup de la nôtre. Leur récolte pour l'année courante s'établirait à 1 milliard, 132 millions de boisseaux et leur report serait de 570 millions. Cela signifie que nos voisins ont 1 milliard 700 millions de boisseaux de blé disponibles à toutes fins et que ce nombre dépasse le chiffre sans précédent de 1942-1943 qui se situait à 1 milliard, 600 millions de boisseaux. Les consommateurs américains ayant besoin de 700 millions de boisseaux, les États-Unis ont encore un milliard de boisseaux disponibles en vue de l'exportation. Si nous procédons encore une fois comme nous l'avons fait à l'égard du contingent que nous impose l'accord international, c'est-à-dire si nous tenons compte du retrait de la Grande-Bretagne et de la réduction opérée par l'Inde, le contingent des États-Unis continue de se situer entre 180 et 190 millions de boisseaux.

Je regrette que l'accord international sur le blé n'ait pas été rendu exécutoire en ce qui nous concerne, car, en dépit des inconvénients qu'on pourrait lui reprocher, il avait pour effet de protéger les pays importateurs et exportateurs. Il protégeait les pays importateurs contre les prix exagérément élevés et les pays exportateurs contre les prix exagérément bas. Aujourd'hui, parce que des quantités considérables sont accumulées et que les élevateurs sont remplis, nous constatons que les cultivateurs des Prairies ne peuvent faire livraison que de trois boisseaux de blé à l'acre. D'où le besoin qui surgit d'un versement anticipé à l'égard du blé entreposé sur la ferme ainsi que d'un paiement à l'égard de l'entreposage sur la ferme. Puisque les sociétés d'élevateurs touchent le prix de l'entreposage sur la ferme, pourquoi

les cultivateurs qui ont assumé le coût d'aménagement de nouveaux greniers ne toucheraient-ils pas également le prix de l'entreposage sur la ferme?

En fin de compte, c'est là un actif considérable. Dans la lutte que le monde mène contre la menace communiste le besoin de vivres devrait sauter aux yeux de tout le monde. A mon avis, ce ne sont ni les canons, ni les chars de combat ni les bombes atomiques qui rétabliront la paix comme il se doit dans le monde, mais bien la mesure dans laquelle nous réussissons à vaincre la misère, la pauvreté et la famine. Voilà le moyen par lequel nous pouvons gagner la lutte engagée contre le communisme international. Vu cette vaste accumulation de vivres, nous devrions étudier les moyens de fournir des vivres aux pays qui en ont besoin et n'ont pas les moyens financiers d'en acheter. J'estime qu'on devrait recourir à cette fin à la banque internationale et réclamer l'adoption du programme préconisé par la Fédération internationale des producteurs agricoles; les Nations Unies devraient mettre sur pied un organisme capable d'atteindre ces résultats.

On devrait établir un organisme international par l'entremise duquel les nations pourraient écouler leurs excédents agricoles. On pourrait alors écouler ces excédents sans nuire à la stabilité des prix des produits agricoles. Les conditions de distribution pourraient comprendre le paiement, par le pays importateur, de la fraction maximum qu'il est en mesure de payer à l'égard du prix versé aux producteurs de ces excédents. J'emprunte ici, évidemment, les termes de la Fédération. L'écart entre le prix initial, — convenu entre l'agence et le pays de provenance ou le pays exportateur, — et le prix spécial moins élevé payé par le pays importateur serait absorbé à parts égales par l'agence et par le pays de provenance. Les fonds de l'agence seraient fournis par les gouvernements intéressés, suivant des normes sur lesquelles on se serait entendu préalablement.

On me répondra, je le sais, qu'un programme de cette nature exige une action commune sur le plan international et qu'il faudrait du temps avant que cet organisme pût être établi. Il nous faut immédiatement prendre des mesures sur le plan international car nous ne pouvons attendre bien longtemps. Nous estimons que le Canada, étant un des principaux producteurs de vivres, devrait être en mesure d'exercer son influence en faveur de l'adoption d'un plan de cette nature. Cependant, jusqu'ici, le gouvernement n'a guère démontré qu'il se rend compte de la valeur d'un plan comme celui-là ni même qu'il croit à la nécessité de mesures immédiates de notre part.

[M. Coldwell.]